

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le samedi vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle des mariages au nombre prescrit par la loi sous la présidence de BERNARD Françoise, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Maire – DELINOTTE Jean-Marie – DELAGARDE Laurent, Adjoint – Mrs BURGOT Pierre-Alain – GIBERT Pascal – GUILLAUME Thierry – ROSSIGNOL Roger – THYUX Laurent – Mme VANHUYSE Bernadette, Conseillers Municipaux
ABSENT EXCUSE : Monsieur MARTINS Didier
POUVOIR : Monsieur MARTINS à Monsieur THYUX
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GIBERT Pascal

La séance est ouverte à 11h35

Le procès-verbal de la séance du 15 Avril 2021, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

ALLEES PIETONNES AU CIMETIERE – Délibération 21-2021

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un cheminement piétons au cimetière de Coulommes, des devis ont été demandés

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T. en Euros	Montant T.T.C. en Euros
TP 2000 24 Rue Raoul Dautry 77340 PONTAULT COMBAULT	100 000.00	120 000.00
LPVRD 29 Bis rue Lafayette 77122 MONTHYON	64 971.50	77 965.80
INTERTP 10 Rue de la Gueule du Bois 77410 VILLEVAUDE	117 768.75	141 322.50
COLAS 19 Rue Louis Thébault 94370 SUCY EN BRIE	71 142.00	85 370.40

Après Etude,

Considérant le moins-disant de l'entreprise COLAS au ml et au m².

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant Hors Taxes de **71 142.00 Euros soit 85 370.40 Euros T.T.C.**

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

**SOLLICITATION POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (FER)**

– Délibération 22-2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de création d'allées piétonnes dans le cimetière.

Vu la délibération 21/2021 approuvant les travaux pour un montant total de 71 142.00 Euros HT
Le financement de cette opération repose partiellement sur l'obtention de la subvention qu'il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne, dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural.

Le plan de financement s'établirait ainsi:

Conseil Régional de Seine et Marne (50% DE 71 142.00) :	35 571.00 €
Total subvention prévisible :	35 571.00 €
Part communale-Autofinancement :	35 571.00 €
Montant Total HT :	71 142.00 € HT
TVA 19,6% à provisionner :	14 228.40 €
Montant Total TTC :	85 370.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les travaux présentés pour un montant total de 71 142.00 € HT SOIT 85 370.40 € TTC ainsi que son plan de financement

S'ENGAGE

- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental
- à maintenir les destination des équipements financés pendant au moins dix ans
- à inscrire cette action au budget 2021 de la commune
- à ne pas dépasser 70% des subventions publiques

DECIDE du dépôt de dossier de la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

La séance est levée à 12 heures.